

Club house La Cailletière
85300 CHALLANS
Tél : 02 51 35 08 78
Mail : afrchallans@hotmail.fr

L'Atelier Guitare est un rendez-vous avec la musique sans contrainte de solfège.
Il est adapté pour tous les âges, adultes et enfants à partir de 5 ans.

Fonctionnement:

L'Atelier Guitare fonctionne par année scolaire de septembre à mai / juin.
Les cours sont dispensés le samedi matin ou le jeudi soir (**25 dates sur l'année suivant possibilité**).
Les adhérents sont répartis en groupes, par l'animateur en fonction de leur âge et de leur niveau.
Ceux ci peuvent être modifiés en cours d'année avec si nécessaire, réajustement tarifaire.

Les groupes sont répartis comme suit :

Groupe 1:	le Samedi de 09 h 00 à 09 h 30	<i>(enfants et / ou débutants)</i>
Groupe 2:	le Samedi de 09 h 30 à 10 h 30	
Groupe 3:	le Samedi de 10 h 30 à 11 h 30	
Groupe J:	le Jeudi de 17 h 45 à 18 h 45	

Inscriptions:

Chaque participant doit fournir:

- une fiche d'inscription dûment remplie
- le règlement correspondant à la formule choisie (uniquement chèque ou espèce)
- sa propre guitare et autres accessoires nécessaires à la pratique de l'activité (médiator, capodastre...à voir avec l'animateur en cours d'année).
- une feuille vierge par famille pour l'adhésion à « Famille Rurale Vendée » (ou la fiche pré-remplie pour les renouvellements si celle-ci est disponible)

Toute inscription est définitive sauf cas de force majeur.

Une séance gratuite est proposée pour toute personne souhaitant découvrir "L'Atelier Guitare".

Hormis ce cours de découverte, toute séance effectuée sera facturée (cf tarification de l'année).

Tarifs:

Les tarifs de l'accueil de l'Atelier Guitare sont déterminés par le conseil d'administration de l'association Familles Rurales organisatrice de l'activité.

A l'inscription, des arrhes sont exigées.

Les tarifs sont revus annuellement et ajustés en fonction du temps du cours

Une réduction de 10 % est accordée à tout animateur de Planète Vacances et Centre Sportif de l'année écoulée.

Les frais de dossier comprennent :

- L'enregistrement + participation aux frais de fonctionnement

Responsabilité:

Les adhérents sont sous la responsabilité de l'animateur uniquement pendant le cours.

Dès lors que celui-ci est terminé, la responsabilité de l'Atelier Guitare et de l'animateur ne peut plus être engagée notamment pour les mineurs. Les responsables légaux doivent alors s'assurer de leur sécurité.

Acceptation du règlement intérieur:

Ce règlement est adopté et validé par le Conseil d'Administration de l'association Familles Rurales de CHALLANS organisatrice et gestionnaire de l'Atelier Guitare.

Le règlement intérieur peut faire l'objet de réajustements annuels.

Chaque famille doit lire attentivement ce présent règlement et le valide en signant la fiche annuelle de renseignements.